



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.1/51/L.26  
29 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
PREMIÈRE COMMISSION  
Point 72 d) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME  
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : CENTRE  
RÉGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT  
EN AFRIQUE, CENTRE RÉGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX  
ET LE DÉSARMEMENT EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE ET CENTRE  
RÉGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX, LE DÉSARMEMENT ET  
LE DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Burundi\* : projet de résolution

Centre régional des Nations Unies pour la paix  
et le désarmement en Afrique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 40/151 G du 16 décembre 1985, 41/60 D du 3 décembre 1986, 42/39 J du 30 novembre 1987 et 43/76 D du 7 décembre 1988 sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, ainsi que ses résolutions 46/36 F du 6 décembre 1991 et 47/52 G du 9 décembre 1992 sur le désarmement régional, notamment les mesures de confiance,

Réaffirmant ses résolutions 48/76 E du 16 décembre 1993, 49/76 D du 15 décembre 1994 et 50/71 C du 12 décembre 1995 sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes,

Ayant à l'esprit les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 11 de la Charte des Nations Unies selon lesquelles l'Assemblée générale a pour fonction d'étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements,

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

Tenant compte des directives relatives aux transferts internationaux d'armes adoptées par la Commission du désarmement à sa session de fond de 1996<sup>1</sup>,

Se félicitant des activités exécutées par le Centre régional, qui ont beaucoup contribué à la compréhension et à la coopération entre les États africains et donc renforcé le rôle du Centre dans les domaines de la paix, du désarmement, de la sécurité et du développement,

Considérant que l'éducation pour la paix, le désarmement et le développement est importante pour la compréhension et la coopération entre les États et pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales,

Ayant à l'esprit la situation financière du Centre régional décrite par le Secrétaire général dans son rapport sur les activités de celui-ci<sup>2</sup>,

Soulignant, en conséquence, qu'il faut assurer au Centre régional une stabilité financière qui l'aide à bien planifier et exécuter ses programmes d'activités,

1. Exprime sa gratitude aux États Membres, aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et aux fondations qui ont versé à ce jour des contributions au fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;

2. Fait l'éloge des activités menées par le Centre régional pour définir et mieux faire comprendre les questions pressantes qui se posent en matière de désarmement et de sécurité en Afrique;

3. Réaffirme son appui à la poursuite des activités et au renforcement du Centre régional et encourage celui-ci à continuer de s'employer toujours davantage à promouvoir la coopération avec les organisations sous-régionales et régionales, ainsi qu'entre les États d'Afrique, afin d'aider à mettre au point des mesures efficaces de confiance, de limitation des armements et de désarmement, en vue de promouvoir la paix et la sécurité;

4. Lance de nouveau un appel aux États Membres, surtout africains, ainsi qu'aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et aux fondations pour qu'ils versent régulièrement des contributions volontaires suffisantes pour revitaliser le Centre, renforcer ses programmes d'activités et en faciliter l'exécution;

5. Prie le Secrétaire général, eu égard à la situation financière actuelle du Centre, d'intensifier ses efforts pour rechercher de nouveaux moyens de financement, et de continuer à fournir au Centre régional tout l'appui dont il a besoin pour améliorer son action et ses résultats;

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 42, (A/51/42), annexe I.

<sup>2</sup> A/51/403.

6. Prie également le Secrétaire général de veiller à ce que le Directeur du Centre soit, dans la mesure du possible et compte tenu des ressources disponibles, basé sur place en vue de revitaliser les activités du Centre;

7. Prie en outre le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, des résultats des efforts qu'il aura faits pour rechercher de nouveaux moyens de financement, ainsi que de l'application de la présente résolution;

8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes".

-----